

Plan de formation 1^{er} degré 2015-2016

Références :

- Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'état,
- Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue
- Circulaire n° 2011-202 du 14-11-2011 relative à la mise en œuvre du droit individuel à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation,

Le plan de formation 2015-2016 a pour ambition d'accompagner les enseignants du premier degré dans une démarche d'évolution de leurs pratiques professionnelles, condition indispensable pour rendre opérationnelles « les nouvelles orientations éducatives et pédagogiques de la Refondation de l'école »¹, pour offrir à chaque élève un parcours de réussite.

Ce plan de formation s'inscrit dans le cadre du cahier des charges arrêté par Monsieur le Recteur lors du comité de pilotage académique de la formation continue de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale de l'académie de Besançon. La déclinaison de ce cahier des charges au niveau du premier degré et de chaque département a été élaborée d'une part, à partir des priorités nationales énoncées par le Ministère, et d'autre part, à partir des axes prioritaires du contrat pluri-annuel d'objectifs entre l'académie de Besançon et l'administration centrale.

Les dispositifs proposés dans ce plan répondent également aux besoins de formation identifiés par les équipes de circonscription et aux priorités fixées pour le département de la Haute-Saône :

- Poursuivre l'effort engagé les années précédentes dans le domaine de la maîtrise des fondamentaux. L'accent est mis en œuvre cette année sur le nouveau programme et l'accompagnement des élèves de la maternelle, sur la mutualisation des pratiques et la continuité des apprentissages du cycle 1 au collège.
- Développer les dispositifs en faveur de la réussite éducative : éducation prioritaire, dispositif "plus de maîtres que de classes", élèves en situation de handicap, élèves allophones.
- Renforcer le développement des usages pédagogiques du numérique.
- Former à la laïcité.
- Agir sur le climat scolaire.

La rentrée 2015-2016 s'inscrit dans le continuum des modalités de formation continue retenues en 2014-2015 avec une offre conséquente de formations d'initiative locale et de parcours M@gistère qui propose aux enseignants un choix plus large de contenus de formation répondant à leurs besoins propres avec une alternance de temps en présentiel et d'activités à distance.

¹ Circulaire n° 2015-085 du 3-6-2015

Dans le cadre des 18 heures de formation continue, chaque enseignant devra se constituer, en choisissant parmi les parcours hybrides nationaux et interacadémiques proposés, un dispositif de formation correspondant à un volume horaire imposé de 15 heures, dont 3 heures obligatoires dédiées au parcours "la laïcité".

Exemples :

- deux parcours au choix de 6h et le parcours "la laïcité" de 3h
- un parcours au choix de 9h, un parcours au choix de 3h et le parcours "la laïcité" de 3h
- quatre parcours de 3h et le parcours "la laïcité" de 3h

Chaque enseignant devra s'inscrire à hauteur de 15 heures ou au prorata de sa quotité de service.

Chaque parcours, tutoré par une équipe constituée d'un chef de projet (IEN), de conseillers pédagogiques, d'enseignants maîtres formateurs, d'un animateur TICE, d'un professeur de l'ESPE ou d'un enseignant spécialisé ou professionnel de la santé, abordera un point important du programme de l'école primaire et intégrera un temps de formation à distance et un temps de formation en présentiel ou en classe virtuelle (parcours de 6h et 9h).

Pour comptabiliser les dix-huit heures de formation réglementaires, 3 heures sont laissées à la disposition des écoles ou d'un réseau d'écoles en fonction des priorités nationales définies par les IEN dans chaque circonscription.

Le plan de formation combine un ensemble de dispositifs de formation complémentaires entre eux, qui se déclinent en actions accessibles aux enseignants

- soit en candidature individuelle : dispositifs M@gistère, formations hors temps scolaire, formation au CAFIPEMF
- soit en public désigné (inscription par les corps d'inspection) : dispositifs de la formation hors dix-huit heures des obligations réglementaires de service (stages école, formations communes 1^{er} et 2nd degrés, formations d'initiative locale, formations statutaires, formations départementales, formations ASH)
- soit en candidature collective : formations d'initiative locale (via une fiche d'inscription à adresser à la DSDEN70 Formation continue - annexe 1)

Les formations d'initiative locale (FIL) ont pour but de développer des pratiques collectives en lien avec le contexte local et de construire des compétences professionnelles communes à un ensemble de personnes qui traduisent l'expression d'un besoin de formation identifié à l'échelle de la classe, de l'école ou du réseau d'écoles. La formation d'initiative locale relève d'un pilotage impliquant les IEN 1^{er} degré et peut s'organiser dans un cadre inter-degrés.

La campagne d'inscription est ouverte sur internet du vendredi 18 septembre 2015 au vendredi 02 octobre 2015.

Les candidatures individuelles s'effectuent uniquement via le serveur Gaia (menu "inscription individuelle"). L'accès à Gaia nécessite d'avoir à disposition un identifiant et un mot de passe.

Cette nouvelle offre académique a pour ambition de donner à chaque enseignant la réponse aux besoins de formation afin qu'il puisse pleinement contribuer à assurer la réussite de tous les élèves.

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale de Haute-Saône



Eric FARDET

DSDEN 70 – Formation initiale et continue
Contact : Carole IVANCE
03 84 78 63 09

Fiche d'inscription collective
Stage de formation d'initiative locale 2015/2016

Feuille à retourner **avant mercredi 29 septembre 2015** à l'adresse suivante :

Mission formation initiale et continue
5, place Beauchamp
BP384
70013 Vesoul cedex

ou par courrier électronique (ce.fc.dsden70@ac-besancon.fr)

Merci de compléter les renseignements suivants, ainsi que le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ECOLE COMMUNE :

CIRCONSCRIPTION :

Nombre de classes : Nombre d'enseignants :

IDENTIFIANT	INTITULE du dispositif	VOEU	Durée -
		1 jour(s)
		2 jour(s)
		3 jour(s)